

ENGAGEMENT DE VERSEMENT DE TAXE D'APPRENTISSAGE – 2022

Solde de 13 % affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles
Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

RENSEIGNEMENTS

Votre entreprise :

.....
.....
.....
.....

Établissement bénéficiaire :

**Lycée Professionnel Agricole
LE MONTAT
422, Lacoste
46090 LE MONTAT**

CONTACT DE L'ENTREPRISE pour l'envoi du reçu libératoire

Nom / Prénom :

Tel : Email :

MONTANT DE VOTRE VERSEMENT :€ Code UAI de l'Ecole : 0460661U

Au profit de l'école : LPA CAHORS – LE MONTAT N° SIRET : 194 606 612 000 19

MODE DE REGLEMENT

VIREMENT

IBAN : FR76 1007 1460 0000 0010 0007 116 BIC : TRPUFRP1

Merci de mentionner « Taxe apprentissage 2022 » en libellé de virement

CHEQUE N°

A l'ordre de : l'Agent Comptable de l'EPLFPA de CAHORS – LE MONTAT